

AGIR CONTRE LES FRAUDES

VRAIMENT



❖ COUP DE COM ! ❖

Après une séance de communication externe renforcée pendant plusieurs semaines, le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, a enfin présenté le 2 juin aux fédérations du ministère, son plan de lutte contre les fraudes (fiscales, douanières et sociales).

Avec comme seul document d'appui pour les fédérations le communiqué de presse, le ministre a précisé sa démarche et une série de mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale et douanière.

Même si dans un premier temps, l'annonce d'un tel plan peut paraître intéressante, comme bien souvent derrière la communication, la réalité est bien différente ; la mise en œuvre est incertaine et le plan demeure bien en-dessous des besoins.

❖ LES ANNONCES ❖

Sans rentrer dans le détail du plan, le ministère a mis en avant ses orientations : pragmatisme et efficacité, recherche de proportionnalité dans les dispositifs et les sanctions, un plan évolutif...

Augmentation de 25% du nombre de contrôles fiscaux des particuliers d'ici 2027 (notamment sur les gros patrimoines), augmentation des effectifs du

contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale de 15 % d'ici la fin du quinquennat (soit 1500 ETP supplémentaires), création d'un conseil de l'évaluation des fraudes, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale (pour punir la mise à disposition de schémas de fraude)...

A en croire le ministre, le gouvernement s'engage résolument, avec détermination, contre la fraude fiscale.

Sauf que les grands principes, c'est bien. Les mettre en œuvre et mettre les actions en adéquation, c'est mieux !

C'est bien ce qu'ont pointé l'ensemble des organisations syndicales.

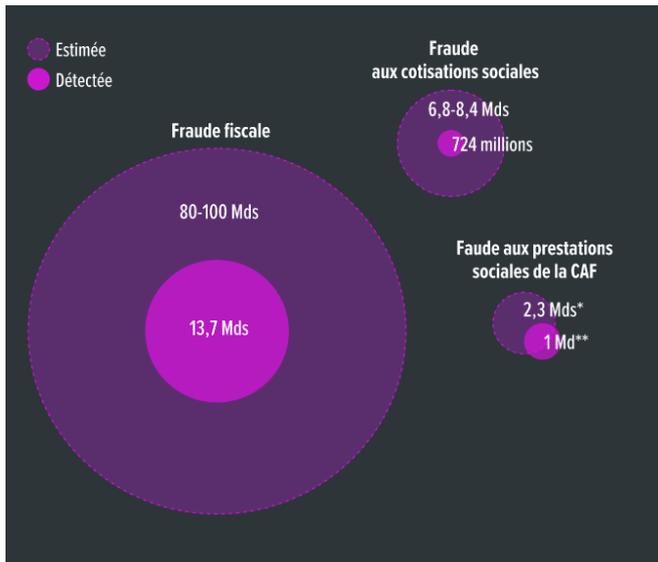
**L'enjeu majeur
c'est la fraude fiscale !**



la
cgt
FINANCES

 : . . www.cgffinances.fr

INTERVENTION DE LA CGT



Source Alternatives économiques

Incohérence

La CGT a d'abord rappelé que le sujet majeur était la fraude fiscale et douanière, bien avant la fraude sociale, notamment la fraude aux allocations sociales, souvent mise en avant (stigmatisant les citoyens les plus défavorisés), mais sans commune mesure avec les premières citées, ni même la fraude aux cotisations sociales par les entreprises (représentant 80% de la fraude sociale estimée).

Ensuite, la CGT a pointé, comme l'ensemble des fédérations, l'incohérence des annonces en matière d'emplois : le ministre annonce 1 500 postes supplémentaires dédiés au contrôle. Mais « en même temps », ce même ministre annonce la suppression de 3 000 emplois d'ici 2027 à la DGFIP (dont les 850 en 2023) et c'est sans compter les 40 000 emplois supprimés à Bercy en 20 ans.

CONTRÔLE DES 100 PLUS GRANDES CAPITALISATIONS BOURSIÈRES UN EFFET D'ANNONCE !

De même, annoncer vouloir contrôler les 100 plus grandes capitalisations boursières tous les deux ans semble complètement illusoire. Ces contrôles, s'ils veulent être menés complètement, du fait de leur complexité, nécessitent beaucoup de moyens (humains, législatifs, informatiques) et de temps.

La hausse prévue du nombre de contrôles des gros patrimoines, sans moyen global complémentaire, relève de l'effet d'annonce, compte tenu de la complexité des montages et des procédures applicables.

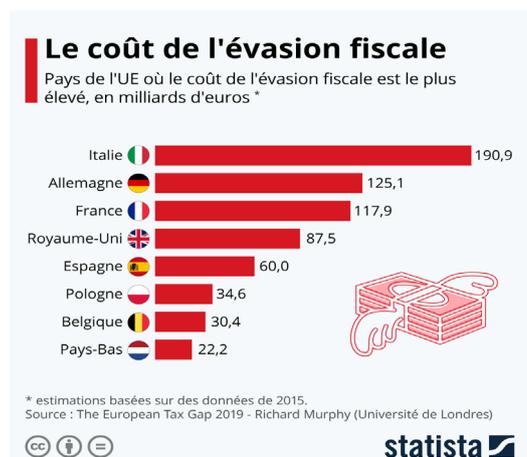
ÉVALUATION DES FRAUDES

Sur le conseil de l'évaluation des fraudes, pourquoi pas, à condition que la composition de celui-ci soit suffisamment diversifiée (parlementaires, ONG, syndicats...), d'avoir un accès à l'ensemble des données utiles et une totale indépendance. Mais encore faut-il qu'il soit réellement mis en place !



Sur la fiscalité internationale, le ministre annonce uniquement que la France portera une initiative internationale en faveur de la transparence fiscale : partager plus rapidement et de façon plus efficace les informations utiles entre États, avec pour objectif l'établissement « d'un cadastre » financier. D'accord. Mais quelle mise en œuvre concrète, et quelle articulation avec les travaux de l'OCDE (en cours depuis 10 ans, et qui peinent à se mettre en place) ?

Ces dernières années ont pourtant montré « la richesse » des procédés internationaux en la matière : panama, pandora papers, cum-cum files... Rien sur l'optimisation agressive, aucune action pour demander aux banques de sortir des paradis fiscaux.



LES RÉPONSES DU MINISTRE

Pour le Ministre, il s'agit du début d'un travail qui sera poursuivi, détaillé par les directions (DGFIP, Douanes). Il s'est dit favorable à un bilan sur les dispositifs récents de contrôle (plan 2018, lever du verrou de Bercy...).

Sanctions prévues dans ce plan

- la création d'une sanction d'indignité fiscale, qui priverait temporairement les personnes ayant commis des manquements graves à leurs obligations fiscales, du droit de percevoir certaines réductions d'impôt et crédits d'impôt, il y a un débat juridique et le conseil d'état a été saisi.
- une peine de travail d'intérêt général (TIG) à l'encontre des personnes reconnues coupables de fraude fiscale. La DGFIP développera, en lien avec l'Agence du TIG (ATIGIP), une offre de TIG dans les trésoreries-amendes.

Sur les effectifs

L'objectif du ministre est d'augmenter de 1500 emplois les services de contrôle fiscal. Si possible, avec les redéploiements issues des réformes (suppression de la TH, numérisation...) et restructurations.

Le ministre s'est dit ouvert aux propositions pour favoriser la reconnaissance des métiers et l'attractivité.

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

Pour le renforcement des contrôles des particuliers, cela passera par une augmentation du nombre d'ETP dédiés, mais aussi du data-mining. Mais pour le ministre, «corriger dans l'apaisement» est le rôle du vérificateur !

Pour les entreprises, des mesures de contrôles sont également prévues : sur les sociétés éphémères, sur l'optimisation fiscale avec l'abaissement du seuil de déclaration des prix de transfert, l'intégration du pilier 2 (mise en place de l'impôt minimum mondial de 15 % des groupes multinationaux) mis en place en 2023...



Sur la conditionnalité des aides, le ministre a indiqué vouloir progresser sur les fraudes aux aides publiques, mais que l'on devait faire preuve de proportionnalité dans les sanctions. Selon lui, le Crédit Impôt Recherche est utile.

Evolution des résultats du contrôle fiscal (en million d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2008/2019 en %
Droits nets notifiés (1)	12 738	12 380	13 113	13 479	14 369	14 288	15 334	16 121	15 202	13 681	12 918	11 450	8 878	-10,11
Pénalités (y compris les intérêts de retard)	2 805	2 770	2 888	2 929	3 767	3 714	3 964	5 072	4 175	3 922	3 236	2 419	1 343	-16,44
Total des droits et des pénalités	15 543	15 150	16 002	16 408	18 136	18 002	19 298	21 194	19 377	17 603	16 154	13 869	10 221	-11,28
Détail des droits nets par impôt :														
Impôt sur les sociétés	2 928	3 011	3 912	3 824	4 082	3 433	3 808	4 837	4 029	3 803	3 852	3 020	1 997	+3,21
Impôt sur le revenu	1 983	1 954	1 940	1 978	2 070	2 136	2 148	2 300	2 213	2 164	2 171	1 858	1 094	-14,82
Taxe sur la valeur ajoutée	2 715	3 011	2 508	2 763	3 236	2 708	2 391	2 238	2 287	2 124	2 000	1 760	913	-35,17
Remboursements de crédit de TVA	1 565	1 188	1 061	1 468	1 345	1 708	1 296	1 513	1 017	1 002	1 507	1 697	1 749	+6,39
Droits d'enregistrement	1 078	1 433	1 414	1 455	1 525	1 450	1 560	1 291	1 326	1 133	947	1 242	1 427	-26,02
Impôt de solidarité sur la fortune devenu Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	273	257	282	308	383	421	381	357	338	347	408	308	352	+45,78
Impôts locaux	695	795	579	584	438	428	508	510	680	593	533	504	348	-27,58
Impôts divers (2)	871	734	817	1 309	1 283	1 991	1 604	1 194	1 222	1 115	1 072	917	697	+5,28
STDR	-	-	-	-	-	-	1 914	2 854	2 476	1 318	639	358	0	/

(1) À compter de 2019, les montants ne sont plus les montants notifiés mais ceux faisant l'objet d'une demande de mise en recouvrement.
(2) Dont la CSG, la contribution pour le remboursement de la dette sociale, la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires.
Source : rapports d'activité de la DGFIP, Documents de politique transverse sur la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales annexés aux PLF 2008, 2021 et 2022.

LES RÉPONSES DU MINISTRE

Les services concernés

Le Ministre, le directeur de la DGFIP et la directrice des Douanes se sont voulus rassurants pour le devenir des services concernés même si des présentations plus détaillées interviendront dans les prochaines semaines :

- pour la transformation du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) en Office National Anti-Fraude (ONAF),
- la création d'une nouvelle mission de renseignement fiscal au sein de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED, direction qui restera rattachée à la DDGDI),
- la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) qui restera le point de contact,
- la Direction Nationale de Vérification de situations Fiscales (DNVSF) dont la DGFIP est en train de revoir les moyens et les seuils de compétence.

Sur l'évaluation de la fraude

Sur l'évaluation de la fraude, le Ministre est favorable à « ouvrir » le comité à des personnalités qualifiées, des experts indépendants et des parlementaires. Pour avancer sur ce sujet compliqué, la DGFIP est prête à lancer des contrôles aléatoires, et a recruté deux doctorants économistes travaillant sur ces domaines d'évaluation des fraudes.

Sur la fiscalité internationale, le ministre se veut ambitieux, avec la mise en place d'un cadastre financier, l'organisation d'une COP fiscale, le tout avec l'appui des travaux de l'OCDE.

CONCLUSIONS

Beaucoup d'annonces mais peu de déclinaisons concrètes à ce stade. Nous sommes donc très loin d'un plan complet visant à ré-armer toute la chaîne du contrôle, avec des moyens juridiques, humains, de formation...suffisants pour lutter contre toutes les formes de fraude.



Le dossier complet remis après la réunion : <https://presse.economie.gouv.fr/01062023-dossier-de-presse-feuille-de-route-du-plan-lutte-contre-toutes-les-fraudes-aux-finances-publiques/>

